



## **CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC**

### **Entrée en vigueur du règlement n° 456-6-U**

---

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté le règlement 456-6-U en date du 7 décembre 2022. De plus, la MRC de la Vallée-du-Richelieu a délivré un certificat de conformité en date du 30 janvier 2023.

**Règlement n° 456-6-U** : Règlement modifiant le règlement de construction n° 456-U.

QUE communication dudit règlement peut être prise à mon bureau situé au 2379, chemin de Chambly, bureau 210 à Carignan, durant les heures normales de bureau; ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Carignan, ce 8 février 2023.

Ève Poulin, avocate  
Greffière

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

---

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 8 février 2023 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 8 février 2023.

Donné à Carignan, ce 8 février 2023.

Ève Poulin, avocate  
Greffière